

Offre pour les jeunes

valable jusqu'au 31 décembre 2023

IL NE
POURRA
ÊTRE ATTRIBUÉ
QU'UN SEUL KIT
À UN MÊME
JEUNE.

Dans le cadre des aides financières attribuées par la direction générale de l'aviation civile (DGAC-MALGH) et le ministère des Sports, la FFAM a mis en place une opération promotionnelle (kits de début) visant à soutenir les actions de formation effectuées par les clubs au profit des jeunes. Cette opération concerne :

- les nouveaux licenciés pratiquant cadets et juniors (première et deuxième années de licence),
- les collégiens et lycéens titulaires d'un passeport scolaire dans le cadre d'une convention passée entre un club et un établissement scolaire.

Vous avez acheté votre kit dans un magasin en France ou sur un site internet français.



Demande de remboursement

Prénom : _____ Nom : _____ licencié
 n° licence : _____ LAM : _____ cadet
 n° Club : _____ junior

Je joins **impérativement** la copie de **ma licence** ou de **mon passeport scolaire** de l'année en cours ainsi que la **facture de mon kit** et/ou la **facture de ma radio**.

Montant du kit _____ €

Je sollicite le remboursement de 50% du montant du kit neuf de mon choix avec un plafond de 150 €

Montant de la radio _____ €

Je sollicite le remboursement de 50% du montant de la radio neuve de mon choix avec un plafond de 100 €

Cadre réservé à la FFAM

Prise en charge kit _____ €

Prise en charge radio + _____ €

Total à rembourser = _____ €

Fait à _____ le _____

Remboursement adressé à l'ordre de :

Prénom Nom :

Adresse :

Tél :

Signature et cachet du club

Document à retourner à

Je soussigné.e
 père, mère, représentant légal* certifie que la commande de cet ensemble est destiné à l'usage exclusif de l'enfant :

.....

* Rayer la mention inutile